



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 9 AOÛT 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,
ce 9^e jour du mois d'août 2010, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont absents : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard
Monsieur le surintendant des travaux publics Pierre Roy

Dix personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2010
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2010
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2010
6. Garde de fin de semaine : Prime aux chefs de division et au surintendant
7. Mandats à la firme Del Degan et associés : Réglementation sur l'abattage d'arbres
8. Approbation semaine de 4 jours pour la commis comptable senior
9. Reclassement de deux employés occasionnels
10. Lecture et adoption d'un règlement décrétant des travaux de recherche en eau
11. Signature d'un bail de location : Antenne Duchesnay
12. Appui à l'Association des personnes aidantes de la région de Québec
13. Mandat au notaire Mario Boilard : Préparation d'un bail emphytéotique OBV-CBJC
14. Formation UMQ : Inscription de deux élus



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

15. Projet de développement : Demande au ministère de l'Environnement
16. Amendement de la résolution numéro 349-2010
17. Versement à la Société mutuelle de prévention inc.
18. Cahier spécial : Journal Le Jacques-Cartier
19. Dépenses de petites caisses
20. Approbation de la liste des comptes à payer
21. Jumelage Palavas-Les-Flots : Contribution aux frais de transport
22. Suivi des dossiers par les élus
23. Autres sujets
24. Période de questions
25. Ajournement au 30 août 2010

Le 30 août 2010 – 19 h 30

26. Emprunts temporaires
27. Programme de formation du personnel
28. Dépôt de la liste des engagements financiers
29. Dépôt de la liste des chèques
30. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
31. Autres sujets
32. Période de questions
33. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'août est ouverte.

389-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report du point 13.

ADOPTÉE

**390-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 12 juillet 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

**391-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 19 JUILLET 2010**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 19 juillet 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**392-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 26 JUILLET 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 26 juillet 2010
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**393-2010 GARDE DE FIN DE SEMAINE / PRIME
AUX CHEFS DE DIVISION ET AU SURINTENDANT**

ATTENDU l'étude comparative effectuée par la trésorière adjointe, madame Julie Cloutier, concernant les primes de fin de semaine versée aux chefs de division Hygiène du milieu et Transport, ainsi qu'au surintendant des travaux publics ;

ATTENDU la nécessité, pour le chef de division Hygiène du milieu, d'utiliser un lien Internet à son domicile dans le cadre de son travail ;

ATTENDU la proposition faite par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 21 juin 2010 ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur l'administration générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de primes pour garde de fin de semaine aux chefs de division Hygiène du milieu et Transport, ainsi qu'au surintendant, le tout selon la proposition du directeur des Services techniques en date du 21 juin 2010 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement d'une prime au chef de division Hygiène du milieu pour l'utilisation d'un lien Internet à son domicile, le tout selon la proposition du directeur des Services techniques en date du 21 juin 2010.

Les modalités de la présente entente ont un effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

394-2010

MANDAT

À LA FIRME DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS
RÉGLEMENTATION SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance de ce conseil le 26 juillet 2010 à l'effet :

- d'étendre les dispositions de l'article 10.2.1 du règlement 623-91 aux zones d'habitation (zones H) à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ;
- de préciser que les amendes pour coupe illégale d'arbre seront imposées conformément à l'article 233.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- d'assurer la conservation des arbres dans les zones d'habitation en milieu boisé ;

ATTENDU que ce conseil désire s'assurer des services d'un expert en la matière pour la préparation du règlement ;

ATTENDU que la firme Del Degan, Massé et associés a produit plusieurs études sur les boisés urbains et périurbains ainsi que dans les milieux naturels ;

ATTENDU que ladite firme a également réalisé le mandat de revoir la réglementation de la Ville de Lac Delage sur l'abattage d'arbres et la protection de la qualité de l'eau du lac Delage et de son paysage naturel ;

ATTENDU que ladite firme a également réalisé le portrait forestier de Stoneham-et-Tewkesbury et établi après plusieurs consultations le cadre réglementaire devant entourer l'abattage d'arbres dans les milieux périurbains et forestiers ;

ATTENDU que ladite firme a également réalisé des mandats en la matière pour la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil mandate la firme Del Degan, Massé et associés pour la préparation du règlement mentionné au premier « ATTENDU » de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil réserve une somme de 4 000 \$ à même le poste budgétaire 02-610-01-419 pour la réalisation du mandat. Si d'autres sommes sont nécessaires pour la ou les consultations ou une révision plus en profondeur de la réglementation présentement en vigueur, elles devront faire l'objet de mandats distincts à être votées.

ADOPTÉE

395-2010

APPROBATION / SEMAINE DE 4 JOURS
COMMIS COMPTABLE SENIOR

ATTENDU la demande déposée par madame Francine Lachance, commis comptable senior, en date du 13 juillet 2010, à l'effet de réduire son horaire de travail à 4 jours par semaine à compter du 30 décembre 2010 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de madame Francine Lachance à l'effet de réduire son horaire de travail à 4 jours par semaine à compter du 30 décembre 2010.

ADOPTÉE

396-2010

**RECLASSEMENT
EMPLOYÉS OCCASIONNELS**

ATTENDU la recommandation de la Commission sur l'administration générale du 31 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU

- d'abolir les postes « Aide à l'entretien des parcs et bâtiments » et « Aide préposé à l'entretien ménager » ;
- de créer un nouveau poste « Aide préposé à l'entretien » ;
- de fixer l'échelle salariale tel que montré sur le document annexé et daté du 26 juillet 2010 ;
- de classer les personnes suivantes au nouveau poste « Aide préposé à l'entretien », aux échelons suivants :

Employé	Échelon	Heures accumulées au 26 juillet 2010
Dany Bertrand	8	2 003
Yvon Martel	4	842
Raynald Robitaille	5	0

Cette mesure est rétroactive au 14 juin 2010.

L'impact financier total de ces reclassements sera de 600 \$ approximativement pour l'année 2010.

ADOPTÉE

**397-2010 LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de recherche en eau potable pour satisfaire les besoins futurs d'alimentation en eau potable des citoyens desservis par le réseau d'aqueduc municipal ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 26 juillet 2010.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le règlement numéro 1128-2010 intitulé « Règlement pourvoyant à décréter des travaux de recherche en eau et un emprunt de 155 000 \$ pour ce faire », lequel décrète ce qui suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

RÈGLEMENT NUMÉRO 1128-2010

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de recherche en eau potable selon l'estimation préparé par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, ingénieur, en date du 29 juillet 2010, laquelle fait partie intégrante du présent règlement sous la cote « Annexe A ».

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 155 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 155 000 \$ remboursable sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal, inscrits à la liste jointe au présent règlement sous la cote « Annexe B » pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 9^e jour du mois d'août 2010.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ADOPTÉE

**398-2010 SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION
ANTENNE DUCHESNAY**

ATTENDU la demande de BSC Informatique Gestion – Converbit inc., en date du 27 juillet 2010, pour la location d'un emplacement à la tour de communications située à la Station touristique Duchesnay ;

ATTENDU que le demandeur prend à sa charge tous les frais d'installation et d'entretien de l'équipement nécessaire à son projet ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à signer un bail de location avec BSC Informatique Gestion – Converbit inc. pour un emplacement à la tour de communications de la Station touristique Duchesnay pour une durée de trois (3) ans, aux conditions mentionnées dans la demande du 27 juillet 2010.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise BSC Informatique Gestion – Converbit inc. à procéder à l'installation d'antennes et autres équipements informatiques, tel que décrit dans ladite demande du 27 juillet 2010. L'installation de tout le matériel sera effectuée par des techniciens licenciés. De plus, le demandeur devra procéder à l'installation d'un système d'alarme à ses frais, si nécessaire, et fournir une preuve d'assurance responsabilité.

ADOPTÉE

**399-2010 APPUI À L'ASSOCIATION DES PERSONNES
AIDANTES DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

ATTENDU le déploiement prévu en septembre prochain sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier du programme PAIR qui vise à sécuriser et soutenir les aînés qui vivent seuls à domicile ;

ATTENDU que pour obtenir son statut d'agence accréditée au programme PAIR, l'Association des personnes aidantes de la région de Québec doit soumettre des lettres d'appui provenant du milieu à desservir ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil, à titre d'acteur social de premier plan, appuie la démarche de l'Association des personnes aidantes de la région de Québec et transmette la présente résolution à madame Suzanne Girard, présidente de l'organisme susmentionné.

ADOPTÉE

400-2010

**FORMATION
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le conseiller Claude Phaneuf à participer à la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec portant sur la mise en œuvre du développement durable par les municipalités.

Les coûts d'inscription et de déplacement encourus pour cette formation seront imputés au poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE

401-2010

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DEMANDE D'AUTORISATION
AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

ATTENDU que la Commission sur l'administration générale a examiné, le 11 février 2010, les avis d'intention déposé pour l'ouverture de nouvelles rues ;

ATTENDU que le projet de développement domiciliaire de Placements MP inc. sur les lots 350 et 351 pour vingt (20) unités de logements a ainsi été retenu, conditionnellement au dépôt de l'ensemble des documents requis par le règlement 912-2003 et la signature d'une entente à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise Placements MP inc. ou son consultant à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur les lots 350 et 351, relativement au projet ci-avant mentionné.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ainsi qu'un rapport effectué par un professionnel compétent en la matière concernant l'évaluation environnementale du site.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

402-2010 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 349-2010

ATTENDU que ce conseil a adopté le 12 juillet 2010 la résolution 349-2010 autorisant la firme Génio inc. à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur une section de la rue Laurier entre les rues Louis-Jolliet et de la Colline ;

ATTENDU que la résolution aurait dû contenir un paragraphe supplémentaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil amende la résolution 349-2010 par l'ajout du paragraphe suivant :

Il est finalement résolu que ce conseil s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ainsi qu'un rapport effectué par un professionnel compétent en la matière concernant l'évaluation environnementale du site.

ADOPTÉE

**403-2010 VERSEMENT
À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION**

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 3 août 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2010 au montant net de 3 569,75 \$.

ADOPTÉE

**404-2010 CAHIER PUBLICITAIRE
JOURNAL LE JACQUES-CARTIER**

ATTENDU la proposition du journal Le Jacques-Cartier concernant la parution d'un cahier spécial promotionnel de quatre (4) pages pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense nette de 966,56 \$ pour l'impression d'un cahier spécial promotionnel de quatre (4) pages à l'intérieur de l'édition du 15 septembre 2010 du journal Le Jacques-Cartier, incluant une page sur le site Internet du média.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

405-2010 **APPROBATION DES DÉPENSES
DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée
pour le mois de juillet 2010 et de les rembourser pour un montant total de
158,60 \$.

ADOPTÉE

406-2010 **APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 9 août 2010, laquelle
totalise la somme de 18 499,53 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les
versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

407-2010 **JUMELAGE PALAVAS-LES-FLOTS
CONTRIBUTION AUX FRAIS DE TRANSPORT**

ATTENDU que par sa résolution 191-2010 adoptée le 12 avril 2010, ce conseil
a désigné une délégation officielle de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-
Jacques-Cartier qui accompagnera plusieurs citoyens de la Ville à l'occasion
d'un voyage à Palavas-Les-Flots en septembre 2010 dans le but de consolider
les liens d'amitié qui unissent les deux municipalités ayant conclu un pacte de
jumelage ;

ATTENDU qu'à même la dépense déjà engagée et autorisée au poste
budgétaire 02-110-01-999, il y avait lieu de contribuer en partie à la location d'un
véhicule pour transporter les citoyens pendant quatre (4) jours en Provence à
l'intérieur de leur visite en France ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le paiement d'une somme égale à 765 €,
incluant les taxes, ou un maximum équivalent à 1 000 \$ CAN, à Provence
Panorama, cette somme représentant 50 % du montant total de location d'un
véhicule avec chauffeur à l'intention des citoyens de Sainte-Catherine-de-la-
Jacques-Cartier, le solde étant à la charge des citoyens participants.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise madame Julie Cloutier,
trésorière adjointe, à effectuer au besoin tout transfert bancaire de ladite somme.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AOÛT 2010

AUTRES SUJETS

Aucune intervention

Il est 20 h 03.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

408-2010

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au 30 août 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 23.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses
autorisées par résolution lors de la séance du 9 août 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier